



LUGO DI NAZZA

Mairie

DECISION DU MAIRE 2022

Objet : Achat d'un véhicule pour les besoins du service technique.

Le Maire de Lugo di Nazza

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales, article L2122-22,
- Vu la délibération du conseil municipal du 27 juillet 2020, déléguant à Monsieur François Benedetti, Maire de Lugo di Nazza, une partie de ses attributions sur les champs de compétences régis par l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu les crédits budgétaires disponibles au BP 2022 ;
- CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'investir sur un véhicule électrique pour le personnel technique pour les besoins du village,
- CONSIDERANT qu'il convient de faire appel auprès d'un prestataire de droit privé pour cet achat
- CONSIDERANT qu'une proposition a été demandée au concessionnaire NISSAN aux dispositions de l'article R 2123-8 du code de la commande publique
- CONSIDERANT qu'au regard de sa proposition, le concessionnaire NISSAN a remis une offre économiquement avantageuse

DECIDE

Article 1 : De faire l'achat d'un véhicule électrique pour les besoins du service technique au concessionnaire NISSAN CISMONTE AUTOMOBILES dont le siège se trouve sur Furiani 20 600 pour un montant HT de 23 493.96 euros. avec options et une garantie constructeur jusqu'au 01 avril 2025

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors d'une prochaine réunion du conseil municipal et figurera au registre des décisions du Maire (registre des arrêtés).

Article 3 : Les personnes suivantes sont chargés chacune en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision :

- Monsieur le Maire de Lugo di Nazza
- Monsieur le Sous Préfet de Corte

Fait à Lugo di Nazza, le lundi 10 octobre 2022
Monsieur le Maire
François Benedetti

Affiché en Mairie le : 10/10/2022

Mis en ligne : 10/10/2022

